

05 juin 2015 -12:03

## L'absence d'analyse de genre des premières mesures du gouvernement en matière de pension des salariés critiquée

La pension de retraite est l'aboutissement de toute une carrière. Plutôt que se focaliser sur la fin de la vie professionnelle, c'est l'ensemble des conditions de travail et de salaires qu'il faut repenser. Le Conseil pointe la nécessité de permettre de se construire une carrière solide et complète, en facilitant les régularisations des années d'études et en stimulant les cotisations volontaires pour un plus grand nombre de situations qu'actuellement. Il insiste parallèlement pour qu'une information systématique à ce sujet soit adressée aux jeunes travailleurs, hommes et femmes.

Le Conseil demande à nouveau la suppression du mécanisme de la «compression en temps plein» des jours prestés par les travailleurs à temps partiel, mécanisme qui rompt avec la règle générale du prorata temporis, pénalise doublement ces travailleurs et contrevient au droit européen (directive 79/7/CEE en matière d'égalité entre hommes et femmes dans la sécurité sociale).

En ce qui concerne le nouveau report de l'âge d'accès à la pension de survie, le Conseil doute toujours des effets annoncés en termes d'augmentation de revenus et de droits propres des jeunes conjoint(e)s survivant(e)s, tant que ne sera mise en place aucune mesure d'encadrement pour leur permettre de trouver un emploi après la période de transition.

Enfin, le Conseil réitère au ministre des Pensions sa demande d'être consulté et associé, en temps utile, à propos de tous les dossiers de la Réforme (métiers pénibles, périodes assimilées, modélisation familiale, droits dérivés, etc.) qui auront un impact sur les pensions et la vie professionnelle des femmes. Il se dit prêt à collaborer à une politique de gender mainstreaming des pensions pour autant qu'il soit fait appel à son expertise.

L'avis n°147 sera disponible sur le site du Conseil de l'Égalité à partir de ce lundi 8 juin : [www.conseildelegalite.be](http://www.conseildelegalite.be).

Contact presse:  
Francine Hantson

[francine.hantson@iefh.belgique.be](mailto:francine.hantson@iefh.belgique.be)

02/233.40.18

0474/98.75.00

*Le Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes est un organe consultatif fédéral créé par l'arrêté royal du 15 février 1993, remplacé par celui du 4 avril 2003. Le Conseil est une institution visant à réaliser l'égalité de fait entre les hommes et les femmes et à éliminer les discriminations de genre directes et indirectes. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes assure le secrétariat journalier du*

*Conseil.*

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah  
Contact de presse  
+32 2 233 52 82  
[komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be](mailto:komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be)

Liesbet Vanhollebeke  
Experte en communication  
+32 233 41 75  
[liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be](mailto:liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be)